

INFORMATION POUR L'OPTION SOCCER-ÉTUDES



L'option soccer est offerte aux élèves de 1re à 3e secondaire

Les objectifs du programme :

- **Favoriser** le développement global de chaque athlète au niveau sportif et au niveau académique;
- **Offrir** à l'élève toutes les chances possibles de bien réussir ses études secondaires en développant un sentiment d'appartenance à l'école et à son groupe;
- **Développer** l'éthique du travail, la coopération, l'autonomie, le sens des responsabilités et la discipline personnelle.

Concernant le plan sportif :

- Un programme de développement équilibré : sur le plan physique, psychologique, cognitif et émotionnel;
- Des entraînements basés sur le programme de la *Fédération de soccer du Québec* : sur le plan technique, technico-tactique et stratégique;
- Plusieurs parties seront disputées contre des écoles secondaires de la région Laurentides-Lanaudière;
- Entraînements en salle de musculation.

Conditions d'admission - Année scolaire 2022-2023

Le programme s'adresse aux élèves provenant des écoles du territoire de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin.

Écoles primaires : De la Vallée, St-Joseph, Chante-au-Vent et Mgr Ovide-Charlebois.

Les élèves des secteurs Centre et Nord du Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) peuvent s'inscrire à l'option Soccer-Études de l'école Augustin-Norbert-Morin en présentant à la direction des ressources éducatives de la commission scolaire une **demande de dérogation** afin de fréquenter une école différente de celle qui dessert le lieu de son domicile.

Les demandes de dérogation sont accordées par le centre de services scolaire tel que le prévoit la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves. (RE-04-15-001)

Sélection des élèves

Les élèves qui souhaitent accéder à l'option Soccer-Études doivent être en réussite académique. À dossier équivalent, les élèves provenant du territoire de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin du CSSL auront priorité sur les élèves qui doivent obtenir une dérogation.

Les tests de soccer ont lieu seulement si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places disponibles. La date des tests aura lieu en avril.

1. Critères de maintien en cours d'année

Un contrat d'engagement devra être signé et respecté par l'élève et les parents. En tout temps, suite à une étude de cas impliquant les intervenants, l'élève et ses parents, la direction de l'école pourra décider de retirer un élève d'un groupe, s'il y a eu recommandation en ce sens.

2. Coûts

Les coûts encourus par les élèves inscrits sont reliés directement à l'option basket-études. Ils comprennent les frais nécessaires à la réalisation de l'option tels que :

- Les frais d'inscription à la ligue;
- La coordination pédagogique requise pour permettre la réalisation du projet;
- La participation d'entraîneurs ou de spécialistes;
- La location d'installations sportives et/ou du transport nécessaires;
- Les frais de participation pour les matchs et les tournois.

Les coûts en 2021-22 étaient : **1^{er} sec., 2^e sec. (489 \$), 3^e sec. (515 \$)**. **Les uniformes n'étaient pas inclus dans ce prix.** Ils sont susceptibles d'être majorés pour 2022-23 et d'inclure l'uniforme obligatoire.

3. Lieux d'entraînements soccer-études

- Gymnases de l'école
- Plateaux extérieurs de l'école
- Terrain de soccer extérieur (École secondaire Augustin-Norbert-Morin)
- Terrains de soccer intérieurs (Laval, Saint-Eustache, Terrebonne et Blainville)

4. Accidents

Si un transport en ambulance est nécessaire suite à un accident et que nous ne pouvons rejoindre les parents, le tuteur ou toute autre personne désignée par les parents, l'école ne peut assurer qu'un membre de son personnel d'école accompagne l'élève à l'hôpital. Il est donc très important de laisser à l'école plusieurs numéros de téléphone où nous pourrions rejoindre un adulte responsable si cela s'avérait nécessaire.